



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Chargé d'affaires en contrôle des  
bâtiments

de l'Université Paris-Est  
Créteil Val de Marne - UPEC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Chargé d'affaires en contrôle des bâtiments

Secteur professionnel : SP3 – Génie civil, construction, bois

Dénomination nationale : SP3-3 Bâtiment et construction

Demande n° S3LP150008877

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IUT Seine et Marne Sud, Sénart ; Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Chargé d'affaires en contrôle de bâtiments* est récente puisque mise en place depuis 2009, et est dispensée dans les locaux de l'IUT Seine et Marne Sud, en formation initiale à temps plein, en formation continue ou par alternance.

Les métiers visés par cette formation sont ceux relevant du contrôle technique en bâtiment, lié à la solidité des ouvrages, à la sécurité des personnes, à l'accessibilité pour personnes handicapées, au confort thermique et acoustique, métiers bien spécifiques puisque faisant l'objet d'agrément nationaux. Les diplômés peuvent occuper les postes de technicien contrôleur, de chargé d'affaires contrôle et audit bâtiment, de chargé d'affaires en bureaux d'études, de diagnostiqueur immobilier, de responsable d'équipe technique ou commerciale, de responsable d'agence.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence professionnelle est orientée uniquement vers les études techniques, ce qui en fait sa forte spécificité. Dans la région, elle est en concurrence avec d'autres licences professionnelles du domaine « Bâtiment et construction » (Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université de Cergy-Pontoise). L'offre de formation dans le domaine du génie civil étant restreinte dans l'UPEC, la nécessité d'avoir de bonnes bases théoriques en construction limite les possibilités pour des étudiants de L2 d'accéder à cette spécialité. Aussi, ce sont essentiellement des titulaires d'un DUT *Génie civil* ou d'un BTS *Bâtiment* qui la suivent.

L'intitulé de la formation est en complète adéquation avec l'enseignement dispensé. Les compétences nécessaires pour exercer les métiers du contrôle technique sont clairement identifiées, à savoir le calcul de structure, la sécurité incendie, l'accessibilité handicapée, les corps d'état secondaires, la réglementation liée au contrôle technique, et les bases pour les aspects juridiques et gestion de projet.

Le projet pédagogique a été établi en étroite collaboration avec les professionnels, et correspond aux directives nationales pour la maquette. Les volumes horaires sont conformes au cahier des charges des licences professionnelles avec 450 heures pour l'ensemble des cours en présentiel (hors stage et projet tuteuré) et 150 de projet tuteuré. Le programme est découpé en quatre unités d'enseignement (UE) : une UE de formation générale, une UE de spécialité, le stage et le projet tuteuré. On peut regretter l'absence de travaux pratiques, ainsi que des visites de chantier ou de réalisations qui renforceraient les aspects professionnalisants de cette formation... A noter que cette formation est une suite cohérente pour des titulaires d'un DUT ou d'un BTS en spécialité bâtiment, mais qu'elle est difficilement envisageable pour des étudiants issus de L2.

Le contrôle des connaissances se fait par contrôle continu ; mais cela n'est pas très détaillé. De même, la thématique des stages et projets tuteurés, est assez peu renseignée.

La formation est récente, et seule une enquête de l'UPEC concernant la promotion 2010 est proposée pour l'analyse de l'insertion professionnelle 30 mois après la formation ; les informations proposées sont complètes. Sur 10 répondants (pour 15 diplômés), sept sont actuellement en CDI, et trois étudiants sont en poursuite d'études. Ce nombre d'étudiants en poursuite d'études est toutefois plus important pour les promotions suivantes, les étudiants en formation n'ayant pas de proposition de CDI ou CDD. Des enquêtes à six mois menées par le responsable de la formation montrent que seuls 40 % des étudiants des promotions suivantes sont en emploi, ce qui n'est pas satisfaisant pour une licence professionnelle. Les difficultés pour les étudiants de trouver un emploi ne relèvent pas d'une formation inadaptée, mais seulement d'un contexte économique en manque de visibilité actuellement. L'équipe pédagogique a constaté, suite à la crise actuelle, un repositionnement des bureaux de contrôle sur le niveau ingénieur pour leur recrutement. Aussi, a-t-il fallu envisager de faire évoluer la formation vers plus de conduite de chantier, ce qui devrait améliorer l'insertion des étudiants (ceci devrait être le cas pour la promotion 2013).

La formation bénéficie de soutien d'entreprises du contrôle (DEKRA, GINGER CEBTP, QUALICONSULT, etc) mais aucun partenariat n'est formalisé ni avec les entreprises, ni avec les branches professionnelles. Le volume d'heures confiées à des professionnels est de 430 heures, soit 95 % du volume global, ce qui contribue certes à une bonne professionnalisation de la formation mais ne laisse plus la place aux universitaires. Les professionnels intervenants sont au nombre de 17, et leur expérience est en parfaite adéquation avec la formation puisqu'ils sont essentiellement issus de bureaux de contrôle, et donc susceptibles de recruter les étudiants. Les stages et études de cas sont issus directement de cette pratique professionnelle. Dans le cadre de l'alternance, il y a un partenariat avec le CFA SUP 2000, mais la convention signée avec l'UPEC reste très succincte. Plus de 50 % des étudiants sont en alternance.

Les professionnels participent au conseil de perfectionnement qui se réunit une fois par an, aux entretiens de recrutement, à l'évaluation de leurs modules, aux soutenances de stages et projets. Le responsable pédagogique n'intervient pas dans cette formation, et sa façon de gérer au quotidien une équipe composée à 90 % de professionnels mériterait d'être précisée. Cela explique aussi un léger manque d'informations générales sur la formation.

L'équipe pédagogique étant composé essentiellement de professionnels, présente un fort déficit en enseignants-chercheurs. Un seul maître de conférences effectue 14 heures dans la formation, ce qui est insuffisant ; cette faiblesse nuit au caractère académique de cette licence et pose la question du positionnement de la spécialité dans cette université, où le génie civil est peu abordé.

Cette licence professionnelle connaît une bonne attractivité avec un taux de pression élevé (nombre de candidats rapporté aux effectifs) compris entre 4 et 8. Le taux de réussite est bon (supérieur à 80 %). Les effectifs de l'ordre de 15 étudiants sont en légère hausse mais il n'y a pas de données précises et clairement formalisées. La diversité du public joue plus avec les différents statuts des étudiants (49 % en apprentissage, 37 % en formation initiale à temps plein, 14 % en formation continue) que par leurs diplômes d'origine (20 % de DUT, 64 % de BTS).

En conclusion, le dossier transmis est clair, il aurait pu être plus étoffé sur les natures des projets tuteurés, stages, suivi de l'alternance, les postes occupés pour les diplômés insérés, l'origine des candidats...

- Points forts :
  - Très forte professionnalisation de la formation.
  - Programme pédagogique complet offrant un réel complément théorique pour les étudiants.
  
- Points faibles :
  - Formation hyper spécialisée limitant les débouchés à quelques sociétés de contrôle technique.
  - Peu d'enseignant chercheur intervenant dans la formation.
  - Faible taux d'insertion professionnelle.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Plutôt que de réorienter la formation vers la conduite de travaux (ce qui est proposé dans d'autres universités parisiennes), pourquoi ne pas s'appuyer sur la qualité des professionnels présents et s'ouvrir plus vers la maîtrise d'œuvre, mais en restant orienté « solidité » des ouvrages ; cela permettra aux étudiants de se tourner vers les bureaux d'études ou les cabinets d'architecte.

En complément du programme pédagogique actuel, il serait intéressant d'ajouter un module spécifique à la pathologie du bâtiment, ainsi que de proposer aux étudiants d'assister à des essais destructifs de structure.

Il est conseillé de continuer à suivre les diplômés en menant des enquêtes six mois après leur diplôme et d'analyser les poursuites d'études dont le fort taux risque de porter préjudice à la formation. Les résultats de l'insertion sont un outil indispensable pour le pilotage de la formation et le conseil de perfectionnement.

Il est vivement recommandé d'impliquer davantage d'enseignants-chercheurs pour maintenir le caractère universitaire de cette formation.



# Observations de l'établissement

PRÉSIDENCE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :  
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :  
01 45 17 11-62

Courriel :  
[nathalie.perichon@u-pec.fr](mailto:nathalie.perichon@u-pec.fr)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB  
Directeur de la section des formations et des  
diplômes  
20, Rue Vivienne  
75002 Paris

Créteil, le 5 septembre 2014

OBJET : Evaluation des spécialités de Licence Professionnelle.

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement ne souhaite pas fournir d'observations pour les spécialités de Licence Professionnelle ci-dessous :

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Spécialités :

- Assistance technique au développement et à l'aménagement des espaces périurbains
- Communication des associations et des collectivités
- Coordination et développement de projets pour les territoires

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Spécialités :

- Sécurité des aliments-Assurance qualité
- Administration des systèmes et réseaux
- Base de données, internet et sécurité
- Chargé d'affaires en contrôle électrique
- Chargé d'affaires en contrôle des bâtiments
- Chimie-Analyse et contrôle des matières premières et des produits formulés
- Chimie-Matériaux: traitement des métaux et alliages
- Commercialisation des produits et des services industriels (CPSI)
- Développement du médicament : santé humaine
- Intégration des systèmes voix/données (ISVD)
- Maintenance nucléaire
- Métrologie-Qualité
- Réseaux sans fil et sécurité
- Systèmes automatisés et réseaux industriels
- Systèmes embarqués, systèmes mécatroniques et éco-conception
- Techniques avancées en maintenance

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Spécialités :

- Assistant ressources humaines
- Conseiller-Gestionnaire de clientèle
- Entreprenariat
- Gestion éco-patrimoniale de l'immeuble
- Import-export échanges internationaux
- Management du point de vente
- Management et gestion de rayon-DISTRISUP
- Métiers de la comptabilité et de la gestion: Contrôle de gestion
- Montage et gestion du logement locatif social
- Responsable d'exploitation
- Secteur associatif
- Technicien paie et administration du personnel

X  
X X

Je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Luc HITTER

